

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 juin 2026

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Nicolas ROBERTO, Sylvaine JABRE, Léon AUBERT, Audrey ARNOUX, Jean-Jacques BERTRAND, Josepha LEFEBVRE, Thierry RIBOULET, Michel FRISQUE, Théo CHIARAZZO, Anthony RICHAUD.

ABSENTS EXCUSES : Elodie JARRY, Sylvie DUMAS qui donne procuration à Thibault DALLAPORTA.

ABSENT :

SECRETAIRE : Jean-Jacques BERTRAND

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juin est approuvé à l'unanimité.

DE 2026-90 – Service de restauration – conventions pour la fourniture des marchandises.

M. Roberto indique que les conventions en cours concernant la livraison et la fourniture de marchandises pour le service de restauration ont été résiliées et une nouvelle consultation a été lancée en mai-juin. Il propose un projet de convention pour la livraison et la fourniture de marchandises pour le service de restauration. Cette nouvelle convention sera signée jusqu'au 2 juillet 2027 et renouvelée tacitement avec différents commerçants du secteur.

La facture sera déposée sur le portail Chorus, une fois par mois et le paiement sera effectué dans les 30 jours réglementaires.

Il propose de l'autoriser à signer les conventions avec les commerçants du secteur suivants pour privilégier les circuits courts :

- l'épicerie de Simiane (en priorité)
- le magasin Utile de Banon
- Anthony Richaud
- Iris Comtat

Adopté à l'unanimité (Antony Richaud sort de la salle au moment du vote).

DE 2026-091 – Mise en service des bornes fontaines – autorisation de signer les devis.

Audrey ARNOUX arrive en cours de séance à 18h52.

Suite à l'obtention d'une subvention de 10 479.64 € de la part du Département, Monsieur le Maire propose d'engager les travaux de mise en service des bornes fontaines pour un montant de 26 199 € HT.

Il s'agit de remonter les bornes fontaines existantes en remplaçant les pièces défectueuses ou manquantes par des pièces neuves d'origine. Il faut par ailleurs les raccorder au réseau d'eau potable car elles ont été débranchées il y a très longtemps.

Les 3 premières à remettre en service sont celles de la Place René Char, du terrain multisports, et de la place des halles. Les autres seront installées à Cheyran, Carniol, Chavon, les emplacements exacts sont à déterminer.

Certaines de ces bornes ont la fonction borne à incendie qui sera conservée uniquement pour arroser les rues en cas de besoin.

Adopté à l'unanimité

DE 2026-092 – Acquisition d'un terrain à Boulinette pour l'installation d'un point d'apport volontaire (PAV) pour les ordures ménagères.

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un terrain d'environ 76 m² à Boulinette, en bordure de la route départementale pour l'installation du point d'apport volontaire pour les ordures ménagères. Les propriétaires sont d'accord pour le céder à la commune au prix de 1€ le m², à condition que la commune plante une haie pour masquer le PAV en vue directe depuis leur propriété.

Il précise que le PAV de la Rotonde sera installé les prochains jours, enterré comme prévu. Il est dans l'attente des devis pour le PAV de Carniol qui sera installé en direction de Banon pour être plus accessible. A la Combe du pommer, il a été demandé au SIRTOM d'Apt de ramasser les ordures ménagères car ils passent devant chaque semaine, une convention entre la structure et la communauté de communes serait alors signée.

Sylvaine Jabre : il faudrait mettre le numéro de téléphone de la communauté de communes afin que les habitants puissent prévenir lorsque les conteneurs sont remplis.

Monsieur le Maire : les administrés doivent dans ce cas se rendre au PAV suivant.

C'est une question de civisme, comme pour déposer les cartons aplatis dans les conteneurs. Certains administrés les déposent sauvagement à côté du conteneur. La communauté de communes va envoyer des courriers aux personnes concernées qui risquent une amende de 1 500 €.

Anthony Richaud : on pourrait installer des caméras ?

Monsieur le Maire : ça ne sert à rien, ils poseront leurs déchets dans la nature et la situation sera encore pire. Il y a aussi un problème d'encombrants qui sont déposés sur les PAV alors qu'ils doivent être déposés à la déchetterie ou solliciter le service de ramassage des encombrants.

Adopté à l'unanimité

DE 2026-093 – Création d'un poste permanent à temps non complet au service de l'Accueil Collectif de mineurs.

Nathalie SORSANA et Johanna SEREE arrivent en cours de séance à 19h15.

Nicolas Roberto propose de créer un poste permanent à temps non complet (28h/35h) au service de l'Accueil Collectif de mineurs afin de pérenniser cet emploi. L'agent aura la fonction de directeur (trice) et sera titulaire du BAFD.

Anthony Richaud : est-ce que la commune a le droit de vérifier le casier judiciaire des personnes qui sont recrutées à l'Accueil Collectif de mineurs. Compte tenu de l'actualité il est important de savoir comment cela se passe.

Nicolas Roberto : oui la commune demande le casier judiciaire des agents recrutés et la directrice de la structure déclare au service Jeunesse et sport du Département les noms des personnes embauchées. Ce service a la délégation pour consulter ce fichier.

Adopté à l'unanimité

DE 2026-094 – Création d'un poste saisonnier à temps complet au service du Château.

M. Riboulet propose de créer un poste saisonnier à temps complet au Château pour ouvrir un service de débit de boissons et de petite restauration aux visiteurs. Il précise que des concerts seront organisés le jeudi soir au mois de juillet à partir du 9, avec entrée payante au prix habituel. Des produits locaux, des jouets pour les enfants seront également vendus à l'accueil.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite développer ces prestations au Château pour moderniser le site et faire rentrer de l'argent, il s'agit d'un essai cette année pour voir si ces nouveautés apportent des recettes supplémentaires.

Michel Frisque : est-ce qu'une communication a été faite sur ces concerts ?

Thierry Riboulet : oui sur le site du Château, via Hermès, affichage papier.

Adopté à l'unanimité

DE 2026-095 – Demande de mise à disposition de la salle des mariages de l'ancienne mairie a mois de juillet – avis du conseil municipal

Monsieur le Maire indique que l'association YUGIGI sollicite la mise à disposition de la salle des mariages de l'ancienne mairie au mois de juillet le vendredi de 12h à 13h30 pour des cours de yoga car la salle polyvalente est utilisée par l'accueil collectif de mineurs.

Adopté à l'unanimité

DE 2026-096 – Ventes au Château – fixation des tarifs.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à fixer le prix de vente des apéritifs qui seront servis au Château (croûtons tapenade.....) lors des apéritifs concert le jeudi soir au mois de juillet.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant terminé Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal. Il s'agit principalement de la signature de dépenses inférieures à 10 000 € pour le bon fonctionnement des services et des projets approuvés.

Monsieur le Maire indique que des problèmes de baisse de la pression sur le réseau d'eau potable ont pu être remarqués certainement à cause des fortes chaleurs et d'une petite fuite qui a été réparée.

Cinq autres fuites ont été réparés courant juin.

La station d'épuration de Cheyran fonctionne bien.

Michel Frisque indique que beaucoup d'eau parasite passe dans la station.

Monsieur le Maire : oui il s'agit d'un avaloir qui se trouve en amont et qui doit être repris. Les travaux sur les stations d'épuration de Carniol et Chavon sont presque terminés.

La phase pré-études du projet Regain est terminée. Il faut maintenant lancer une consultation pour rechercher un architecte.

Michel Frisque : un bureau d'études a visité le mur de soutènement de l'église, il est dans l'attente du devis.

La séance est levée à 20h45.

Fait à Simiane la Rotonde, le 21/07/2026.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

Le secrétaire, Jean-Jacques BERTRAND

